

CONSTRUIRE DEMAIN

Lunéville



Ville de
LUNÉVILLE

2023

Budgets
Primitifs
TOME II

BUDGET PRIMITIF 2023

TOME 2

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Etat de la dette	
• Budget principal	2
• Budget de l'eau	7
• Budget locations	12
• Budget restauration	17
Décisions en matière de taux	22
Méthodes utilisées (amortissements)	26
Etat des garanties d'emprunts	29
Ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunts	32
Etat des provisions	34
Etat des AP-CP	39
Etat charges à répartir	41
Etat du personnel	43
Organismes dans lesquels la collectivité à un engagement Financier (Art.I.2313-1 du CGCT)	47
• SPL Ciné lun	
• SPL Gestion Locale	
La Délégation de Service Public : SAUR	54

ETAT DE LA DETTE

BUDGET PRINCIPAL

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BUDGET PRINCIPAL

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	MOYEN EN ANNÉE	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTERET	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2023	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	
200	2018	CM 2 300 000-25446-25446		F	TAUX FIXE	0,00000	1,45	T	31/12/2018	31/03/2019	2 300 000,00	1 840 000,00	0,00	25 875,00	115 000,00	140 875,00	
206	2021	1 900 000 CM-29701-29702		F	TAUX FIXE	0,00000	0,67	T	31/03/2022	31/03/2022	1 900 000,00	1 800 000,00	0,00	11 456,26	100 000,00	111 456,26	
209	2022	PRET 1 000 000-CM-29740-29741		F	TAUX FIXE	0,00000	0,85	T	30/09/2022	30/09/2022	1 000 000,00	973 684,22	0,00	8 108,56	52 631,56	60 740,12	
12543, CREDIT MUTUEL																	
175	2012	PRET CFF 2013-19914-19915		F	TAUX FIXE	0,00000	4,45	T	26/02/2013	26/02/2013	5 200 000,00	4 613 684,22	0,00	45 439,82	267 631,56	313 071,38	
12938, CREDIT FONCIER DE FRANCE																	
188	2015	PRET 800 000-22096-22097		V	E03M-POST	1,05000	1,29	T	01/11/2015	01/11/2015	750 000,00	250 000,00	832,20	10 103,06	50 000,00	60 103,06	
189	2015	LA POSTE 1 000 000-22102-22103		F	TAUX FIXE	0,00000	1,86	T	01/11/2015	01/11/2015	800 000,00	413 333,43	633,27	12 400,00	50 000,00	60 103,06	
198	2018	BANQUE POSTALE-1900000-25385-25386		F	TAUX FIXE	0,00000	1,44	T	01/05/2018	01/05/2018	1 000 000,00	637 500,00	1 781,27	11 446,88	50 000,00	61 446,88	
203	2019	POSTE 2 500 000-27570-27571		F	TAUX FIXE	0,00000	0,75	T	25/02/2020	25/02/2020	1 900 000,00	1 425 000,00	3 152,09	19 974,67	100 000,00	119 974,67	
205	2020	POSTE 2 300 000-27598-27599		F	TAUX FIXE	0,00000	1,34	T	01/10/2020	01/10/2020	2 500 000,00	2 187 500,00	3 773,23	15 840,63	125 000,00	140 840,63	
13908, LA POSTE																	
1	2011	DEXIA 1 000 000-18795/18796		F	TAUX FIXE	0,00000	4,67	T	01/01/2012	01/01/2012	8 500 000,00	6 704 583,43	15 625,86	86 037,44	443 333,32	529 370,76	
164	2011	TRAVAUX DE VOIRIE 2011-17784/17785		F	TAUX FIXE	0,00000	2,56	T	01/12/2011	01/12/2011	1 000 000,00	335 052,06	2 914,05	13 928,31	78 238,79	92 167,10	
2556, DEXIA-CREDIT LOCAL																	
160	2009	EMPRUNT 3 200 000-17691/17692		V	T4M	0,87000	1,07	A	25/12/2010	25/12/2010	3 200 000,00	387 756,20	3 009,32	15 368,01	94 382,22	109 750,20	
165	2010	EMPRUNT 300 000-17738/17739		R	EURIBOR03M	0,91000	1,04	T	25/03/2011	25/03/2011	300 000,00	120 000,00	293,49	30 810,00	170 000,00	200 810,00	
171	2011	INVESTISSEMENT 1 000 000 2011-18841/18842		R	TAUX FIXE	0,00000	4,58	A	01/06/2012	01/06/2013	1 000 000,00	409 769,99	8 667,43	18 685,51	74 812,79	93 488,30	
172	2012	EMPRUNT 2 300 000-18860/18861		R	EURIBOR03M	1,11000	1,34	A	26/06/2012	26/06/2012	2 300 000,00	1 063 750,00	224,90	27 657,00	115 000,00	142 657,00	
178	2013	EMPRUNT CE 1829 363-19950/19951		F	TAUX-FIXE	0,00000	3,89	A	30/04/2014	30/04/2014	2 500 000,00	1 375 000,00	32 448,81	53 393,92	125 000,00	178 393,92	
186	2014	PRET CE 2 500 000-22041-22042		R	LIVRET A	0,25000	1,47	T	30/12/2014	30/12/2014	2 500 000,00	1 531 250,00	0,00	34 453,13	125 000,00	159 453,13	
190	2016	PRET 9698142-1 000 000-22106-22107		F	TAUX FIXE	0,00000	1,92	T	01/06/2016	01/06/2016	1 000 000,00	662 500,00	937,47	12 231,26	50 000,00	62 231,26	
196	2016	PRET 1 900 000-N 8626660-24318-24319		F	TAUX FIXE	0,00000	0,98	T	05/03/2017	05/03/2017	1 900 000,00	1 353 750,00	847,91	12 785,81	95 000,00	107 785,81	
2658, CE des pays Lorrains																	
136	2009	INVESTISSEMENT 2009 16662/16596		F	TAUX FIXE	0,00000	2,71	A	23/09/2010	23/09/2010	14 700 000,00	7 816 019,99	43 625,96	182 908,63	769 812,79	962 721,42	
TOTAL 1 : Prêteur =																	
118	2008	INVESTISSEMENTS 2008-15501/15502		F	TAUX FIXE	0,00000	4,44	A	01/01/2010	01/01/2010	2 660 000,00	530 000,00	2 900,30	15 847,00	170 000,00	185 847,00	
180	2012	PRET 1237703-18940-18941		F	TAUX FIXE	0,00000	1,94	A	01/01/2014	01/01/2014	500 000,00	66 666,71	1 475,89	2 960,00	33 333,33	36 293,33	
183	2014	PRET CDC 20995-20996		R	LIVRET A	0,60000	1,54	A	01/03/2015	01/03/2015	1 888 146,00	1 110 204,43	27 039,95	29 286,22	81 595,65	110 861,87	
197	2017	CINEMA-23240-23241-2361695€		R	LIVRET A	1,00000	1,89	T	01/05/2018	01/05/2018	1 800 792,39	1 800 792,39	5 515,54	54 023,77	118 084,76	172 108,53	
919, Caisse Dépôts et Consignations																	
TOTAL												38 945 113,00	24 027 503,51	109 081,90	471 136,65	2 084 432,10	2 555 568,72
123	2008	CLSH JULES FERRY-15584		F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	A	01/10/2009	01/10/2009	69 896,50	20 887,50	0,00	0,00	0,00	3 480,00	
158	2008	EXT. DE LA HG LES EPIS 15588		F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	A	01/10/2009	01/10/2009	83 808,80	25 148,80	0,00	0,00	0,00	4 190,00	
2384, CAF																	
TOTAL GENERAL												39 098 818,30	24 073 539,81	109 081,90	471 136,65	2 092 102,10	2 563 238,72

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

structures / indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	26 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	24 073 539,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

emprunts et dettes à l'origine du contrat

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	organisme prêteur ou chef de file	date de signature	date d'émission ou date de mobilisation	date du premier remb.	nominal	type de taux d'intérêt	Index	taux initial		devise	périodicité des remb.	profil d'amort.	possibilités de rembt anticipé o/n	catégorie d'emprunt
								niveau de taux	taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (Total)														
1 / MON276273	DEXIA-CREDIT LOCAL	08/09/2011	28/09/2011	01/01/2012	1 000 000,00	F		4,49	4,67	EUR	T	P	N	A-1
118 / 1129193	Caisse Dépôts et Consignations	18/12/2008	29/12/2008	01/01/2010	500 000,00	F		-4,44	4,44	EUR	A	C	N	A-1
136 / X00314583-01	Crédit Agricole Indesuez	23/02/2010	23/12/2009	23/09/2010	2 660 000,00	F		0,00	2,72	EUR	A	C	N	A-1
160 / 09L02251	CE des pays Lorrains	24/12/2010	25/12/2009	25/12/2011	3 200 000,00	V	T4M	1,31	1,12	EUR	A	X	N	A-1
164 / MON275717	DEXIA-CREDIT LOCAL	24/06/2011	19/08/2011	01/12/2011	218 750,00	F		2,54	2,56	EUR	T	P	N	A-1
165 / 8762194	CE des pays Lorrains	21/12/2010	25/12/2010	25/03/2011	300 000,00	V	EURIBOR03M	0,95	0,95	EUR	T	C	N	A-1
171 / 11L11182	CE des pays Lorrains	22/11/2011	12/12/2011	01/06/2013	1 800 000,00	F		4,56	4,58	EUR	A	P	N	A-1
172 / 11L04131	CE des pays Lorrains	27/04/2012	26/03/2012	26/06/2012	2 300 000,00	V	EURIBOR03M	1,90	1,45	EUR	T	C	N	A-1
175 / 09002105792J	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/11/2012	28/11/2012	26/02/2013	750 000,00	F		4,31	4,44	EUR	T	C	N	A-1
178 / 13L03072-9423156	CE des pays Lorrains	19/02/2013	30/04/2013	30/04/2014	2 500 000,00	F		3,83	3,89	EUR	A	C	N	A-1
180 / 1237703	Caisse Dépôts et Consignations	14/12/2012	28/12/2012	01/01/2014	1 888 146,00	F		2,85	1,57	EUR	A	P	N	A-1
183 / 1265326	Caisse Dépôts et Consignations	09/09/2013	24/02/2014	01/03/2015	1 166 522,00	V	LIVRET A	1,85	1,30	EUR	A	P	N	A-1
186 / 0423156	CE des pays Lorrains	21/07/2014	30/11/2014	30/06/2015	2 500 000,00	V	LIVRET A	1,75	1,41	EUR	T	C	N	A-1
188 / MON504920	LA POSTE	27/05/2015	10/07/2015	01/11/2015	800 000,00	V	E03M-POST	1,05	1,23	EUR	T	C	N	A-1
189 / MON503769	LA POSTE	22/05/2015	22/07/2015	01/11/2015	1 000 000,00	F		1,85	1,86	EUR	T	C	N	A-1
190 / 9699142	CE des pays Lorrains	23/06/2015	01/03/2016	01/06/2016	1 000 000,00	F		1,90	1,92	EUR	T	C	N	A-1
196 / 9928660	CE des pays Lorrains	10/11/2016	20/12/2016	05/06/2017	1 800 000,00	F		0,97	0,98	EUR	T	C	N	A-1
197 / 9858-5039783	Caisse Dépôts et Consignations	22/05/2014	02/01/2017	01/05/2018	2 361 695,00	V	LIVRET A	1,75	1,67	EUR	T	C	N	A-1
198 / MON520046-518320	LA POSTE	04/12/2017	11/01/2018	01/05/2018	1 900 000,00	F		1,42	1,44	EUR	T	C	N	A-1
200 / 228933	CREDIT MUTUEL	13/12/2018	22/12/2018	31/03/2019	2 300 000,00	F		1,44	1,45	EUR	T	C	N	A-1
203 / MINS3129F54551	LA POSTE	25/11/2019	16/12/2019	01/07/2020	2 500 000,00	F		0,63	0,75	EUR	T	C	N	A-1
205 / MON534251-532861	LA POSTE	28/04/2020	19/06/2020	01/10/2020	2 300 000,00	F		1,32	1,34	EUR	T	C	N	A-1
206 / 0002057201	CREDIT MUTUEL	29/11/2021	15/12/2021	31/03/2022	1 800 000,00	F		0,65	0,66	EUR	T	C	N	A-1
209 / CM	CREDIT MUTUEL		30/06/2022	30/09/2022	1 000 000,00	F		0,65	0,60	EUR	T	C	N	A-1
166 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)														
1661 Autres emprunts (Total)														
123 / 2007204	CAF	28/01/2008	01/10/2008	01/10/2009	69 896,50	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
158 / 20060622	CAF	22/01/2007	01/10/2008	01/10/2009	83 808,60	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
TOTAL GENERAL														
					38 945 113,00									
					38 945 113,00									
					153 705,30									
					153 705,30									
					69 896,50									
					83 808,60									
					35 098 816,30									

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)
emprunts et dettes au 01/01/2023

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	couverture 70in	montant couvert	catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	capital restant dd au 01/01/2023	durée résiduelle (en années)	taux d'intérêt			annuité de l'exercice			icme de l'exercice
						type de taux	Index	niveau de taux d'intérêt au 01/01/2023	capital	charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		24 027 503,51					2 084 432,07	471 136,65	0,00	109 179,94
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		24 027 503,51					2 084 432,07	471 136,65	0,00	109 179,94
1 / MON276273	N	0,00		335 052,06	3,75	F		4,49	78 238,79	13 928,31	0,00	2 914,05
118 / 1129193	N	0,00		66 666,71	1,00	F		4,44	33 333,33	2 960,00	0,00	1 475,89
136 / X00311583-01	N	0,00		530 000,00	6,73	F		2,89	170 000,00	15 847,00	0,00	2 900,30
160 / 09L02251	N	0,00		1 300 000,00	7,88	V	T4M	1,87	170 000,00	30 810,00	0,00	293,49
164 / MON275717	N	0,00		62 704,14	3,67	F		2,54	16 143,40	1 439,70	0,00	95,27
165 / 8762184	N	0,00		120 000,00	7,99	V	EURIBOR3M	0,59	15 000,00	2 692,00	0,00	6,15
171 / 11L1182	N	0,00		409 769,99	4,41	F		4,56	74 812,79	-18 685,51	0,00	8 867,43
172 / 11L04131	N	0,00		1 063 750,00	9,23	V	EURIBOR3M	2,11	115 000,00	27 657,00	0,00	224,90
175 / 0002105792J	N	0,00		250 000,00	4,90	F		4,31	50 000,00	10 103,06	0,00	832,20
178 / 13L03072-9423156	N	0,00		1 375 000,00	10,33	F		3,83	125 000,00	53 393,92	0,00	32 448,61
180 / 1137703	N	0,00		1 110 204,43	10,00	F		2,60	81 595,65	29 266,22	0,00	27 039,95
183 / 1265328	N	0,00		737 796,14	11,16	V	LIVRETA	1,60	56 258,47	19 182,70	0,00	9 154,92
186 / 9423196	N	0,00		1 531 250,00	12,24	V	LIVRETA	1,05	53 333,32	12 400,00	0,00	633,27
188 / MON504920	N	0,00		413 333,43	7,56	C	EO3M-POST	1,85	50 000,00	11 446,89	0,00	1 781,27
189 / MON503769	N	0,00		637 500,00	12,58	F		1,90	50 000,00	12 231,26	0,00	937,47
190 / 9689142	N	0,00		662 500,00	13,16	F		0,97	95 000,00	12 785,81	0,00	847,91
196 / 9826660	N	0,00		1 353 750,00	14,17	F		2,00	118 084,76	54 023,77	0,00	5 515,54
197 / 9858-5038783	N	0,00		1 800 792,39	15,09	V	LIVRETA	1,42	100 000,00	19 974,67	0,00	3 152,09
198 / MON520046-518320	N	0,00		1 425 000,00	14,09	F		1,44	115 000,00	25 875,00	0,00	0,00
200 / 228933	N	0,00		1 840 000,00	15,75	F		0,74	125 000,00	15 840,63	0,00	3 773,23
203 / MIN533129/534551	N	0,00		2 187 500,00	17,25	F		1,32	115 000,00	26 375,26	0,00	6 286,00
205 / MON534251-532861	N	0,00		2 047 250,00	17,50	F		0,85	100 000,00	11 456,26	0,00	0,00
206 / 00020577201	N	0,00		1 800 000,00	18,00	F		0,85	52 631,56	8 108,56	0,00	0,00
209 / CM	N	0,00		973 684,22	18,49	F						
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		46 036,30					7 670,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		46 036,30					7 670,00	0,00	0,00	0,00
123 / 2007204	N	0,00		20 887,50	5,75	F		0,00	3 480,00	0,00	0,00	0,00
158 / 20060622	N	0,00		25 148,80	5,75	F		0,00	4 190,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		24 073 539,81					2 092 102,07	471 136,65	0,00	109 179,94

BUDGET EAU

ETAT DE LA DETTE
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
BUDGET DE L'EAU

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	DUREE EN ANNEES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PERIODE	DATE 1ERE ANNEE INTERET	DATE 1ERE ANNEE AMORT	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2023	ICNE	INTERET	AMORT	ANNUITE	
207	2021	CM 230 000-24016-24017-02	19	F	TAUX FIXE	0.00000	0.67	A	31/03/2022	31/03/2022	230 000.00	217 894.74	1 003.22	1 416.32	12 105.26	13 521.58	
208	2022	PRET 220 000-2022-24019-24020	14	F	TAUX FIXE	0.00000	0.82	T	30/06/2022	30/06/2022	220 000.00	208 214.29	0.00	1 618.57	15 714.28	17 332.85	
12543, CREDIT MUTUEL																	
199	2018	EMPRUNT 400 000. POSTE-22001-21002	13	F	TAUX FIXE	0.00000	1.29	T	01/03/2019	01/03/2019	400 000.00	426 109.03	1 003.22	3 034.89	27 819.54	30 854.43	
204	2020	PRET 700 000-22003-22004	18	F	TAUX FIXE	0.00000	0.85	A	01/04/2021	01/04/2021	700 000.00	622 222.22	3 661.39	3 389.88	30 769.24	34 159.12	
13909, LA POSTE																	
113	2007	SUPP. BRANCHEMENT EN PLOMBES-8936/8942	20	F	TAUX FIXE	0.00000	4.83	A	25/12/2008	25/12/2008	300 000.00	75 000.00	40.25	3 622.50	15 000.00	18 622.50	
179	2013	EMPRUNT CE 1 500 000-14979-14980	20	F	TAUX FIXE	0.00000	3.89	- A	25/12/2014	25/12/2014	1 500 000.00	825 000.00	405.61	32 036.35	75 000.00	107 036.35	
194	2016	PRET 170 000-17997-17998	15	F	TAUX FIXE	0.00000	0.75	T	05/03/2017	05/03/2017	170 000.00	102 000.08	47.85	742.90	11 333.32	12 076.22	
2658, CE des pays Lorrains																	
142	2009	investissement 2009 11951/11952	15	F	TAUX FIXE	0.00000	2.91	A	23/09/2010	23/09/2010	80 000.00	8 435.00	23.61	252.21	5 505.00	5 757.21	
8172, Crédit Agricole Indosuez																	
184	2014	MOD.USINE TRAITEMENT-RUE POLOGNE 15983-1591	25	R	LIVRET A	1.00000	1.75	A	01/05/2015	01/05/2015	1 066 721.00	725 370.28	6 798.57	21 761.11	42 668.84	64 429.95	
187	2015	BRANCHEMENT EN PLOMB -380 0576-16987-16988	25	R	LIVRET A	1.00000	1.70	A	01/08/2016	01/08/2016	380 057.00	273 641.04	1 604.47	8 209.23	15 202.28	23 411.51	
919, Caisse Dépôts et Consignations																	
TOTAL GENERAL												5 046 778.00	3 334 700.69	13 837.59	78 275.74	262 487.41	340 462.85

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

structures / indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	10 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	3 334 700,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES		

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)
emprunts et dettes à l'origine du contrat

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	organisme prêteur ou chef de file	date de signature	date d'émission ou date de mobilisation	date du premier remb.	nominal	type de taux d'intérêt	index	taux initial		devise	périodicité des remb	profil d'amort.	possibilité de remb anticipé o/n	catégorie d'emprunt
								niveau de taux	taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 046 778,00									
113 / 1218032	CE des pays Lorrains	04/01/2006	25/12/2007	25/12/2008	300 000,00	F		4,83	4,83	EUR	A	C	N	A-1
142 / x000311583-02	Credit Agricole Incoqueuz	21/12/2009	21/12/2009	23/09/2010	80 000,00	F		0,00	2,89	EUR	A	C	N	A-1
179 / 13L03073	CE des pays Lorrains	19/02/2013	25/12/2013	25/12/2014	1 500 000,00	F		3,83	3,89	EUR	A	C	N	A-1
184 / 5040750	Caisse d'épargne et Consignations	07/04/2014	01/07/2014	01/05/2015	1 066 721,00	V	LIVRET A	2,00	1,57	EUR	A	C	N	A-1
187 / 5064484	Caisse d'épargne et Consignations	13/11/2014	05/02/2015	01/08/2016	380 057,00	V	LIVRET A	1,75	1,62	EUR	A	C	N	A-1
194 / 9828721	CE des pays Lorrains	23/10/2018	25/10/2016	05/03/2017	170 000,00	F		0,76	0,75	EUR	T	C	N	A-1
199 / MON52886-	LA POSTE	26/02/2020	09/11/2018	01/03/2019	400 000,00	F		1,26	1,29	EUR	T	C	N	A-1
204 / MON531830 EUR	LA POSTE	26/02/2020	04/03/2020	01/04/2021	700 000,00	F		0,84	0,85	EUR	A	C	N	A-1
207 / 20577201	CREDIT MUTUEL	29/11/2021	26/12/2021	31/03/2022	230 000,00	F		0,65	0,00	EUR	A	C	N	A-1
208 / CM	CREDIT MUTUEL	23/04/2022	02/05/2022	30/06/2022	220 000,00	F		0,80	0,00	EUR	T	C	N	A-1
TOTAL GENERAL					5 046 778,00									

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES		A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)
emprunts et dettes au 01/01/2023

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	couverture ? o/h	montant couvert	catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	capital restant dû au 01/01/2023	durée résiduelle (en années)	taux d'intérêt			annuité de l'exercice			solde de l'exercice
						type de taux	index	niveau de taux d'intérêt au 01/01/2023	capital	charges d'intérêt	intérêts perçus (le cas échéant)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0.00		3 334 700.69					262 187.11	78 275.74	0.00	13 837.59
1641 Emprunts en euros (Total)		0.00		3 334 700.69					262 187.11	78 275.74	0.00	13 837.59
113 / 1210092	N	0.00		75 000.00	4.98	F	4.83	15 000.00	3 622.50	0.00	0.00	40.25
142 / x000311583-02	N	0.00		8 435.00	1.73	F	2.99	5 505.00	252.21	0.00	0.00	23.61
179 / 13L03073	N	0.00		825 000.00	10.98	F	3.83	75 000.00	32 036.35	0.00	0.00	405.61
184 / 5040750	N	0.00		725 370.28	16.33	V	LIVRET A	42 688.84	21 761.11	0.00	0.00	6 798.57
187 / 5064484	N	0.00		273 641.04	16.58	C	LIVRET A	15 202.28	8 209.23	0.00	0.00	1 604.47
194 / 9826721	N	0.00		102 000.08	8.93	F	0.76	11 333.32	742.90	0.00	0.00	47.85
198 / MON522886-	N	0.00		276 923.04	8.91	F	1.26	30 769.24	3 369.88	0.00	0.00	252.62
204 / MON531530 EUR	N	0.00		622 222.22	15.25	F	0.94	38 888.89	5 226.67	0.00	0.00	3 661.39
207 / 20577201	N	0.00		217 894.74	17.25	F	0.65	12 105.26	1 416.32	0.00	0.00	1 003.22
208 / CIM	N	0.00		208 214.29	13.24	F	0.90	15 714.28	1 618.57	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0.00		3 334 700.69				262 187.11	78 275.74	0.00	0.00	13 837.59

BUDGET LOCATIONS

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BUDGET LOCATIONS

N° FICHE	ANNÉE REALISATION	LIBELLÉ	DUREE EN ANNEES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNEE INTERET	DATE 1ÈRE ANNEE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2023	ICNE	INTERET	AMORT	ANNUITE
210	2022	PRET 900 000-CM-13228-13229	0	F	TAUX FIXE	0.00000	0.87	T	30/06/2022	30/06/2022	900 000.00	864 473.67	0.00	7 196.62	47 368.44	54 565.06
12543, CREDIT MUTUEL											-900 000.00	864 473.67	0.00	7 196.62	47 368.44	54 565.06
185	2014	PRET 274000 - 5151-5152	15	R	LIVRET A	0.75000	1.68	A	05/11/2015	05/11/2015	274 000.00	127 866.66	293.03	3 836.00	18 266.66	22 102.66
193	2016	PRET 520 000 -7182-7183	20	F	TAUX FIXE	0.00000	0.96	T	05/03/2017	05/03/2017	520 000.00	364 000.00	227.68	3 436.23	26 000.00	29 436.23
2658, CE des pays Lorrains											794 000.00	491 866.66	520.71	7 272.23	44 266.66	51 538.89
202	2019	PRET CA 350 000-2019-10203-10204	14	F	TAUX FIXE	0.00000	1.01	A	10/07/2020	10/07/2020	350 000.00	275 000.00	1 168.75	2 722.50	25 000.00	27 722.50
8172, Crédit Agricole Indosuez											350 000.00	275 000.00	1 168.75	2 722.50	25 000.00	27 722.50
TOTAL GENERAL											2 044 000.00	1 631 340.33	1 689.46	17 191.35	116 635.10	133 826.45

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) indices en euros	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
structures / indices sous-jacents	4 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	1 631 340,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	organisme prêteur ou chef de file	date de signature	date d'émission ou date de mobilisation	date du premier remb.	nominal	type de taux d'intérêt	index	taux initial		devise	périodicité des remb.	profil d'amort	possibilité de rembt anticipé o/n	catégorie d'emprunt
								niveau de taux	taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (Total)														
185 / 8435285		20/06/2014	08/11/2014	05/11/2015	274 000.00	V	LIVRET A	1.75	1.48	EUR	A	C	N	A-1
193 / 8926692	CE des pays Lorrains	22/06/2016	25/10/2016	05/03/2017	520 000.00	F		0.97	0.86	EUR	T	C	N	A-1
202 / 8647382773	Crédit Agricole Indocteur	12/07/2019	31/07/2019	10/07/2020	350 000.00	F		0.99	1.01	EUR	A	C	N	A-1
210 / CM	CREDIT MUTUEL	25/04/2022	01/05/2022	30/06/2022	900 000.00	F		0.85	0.00	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)														
TOTAL GENERAL														
					2 044 000.00									
					2 044 000.00									

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES		A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)
emprunts et dettes au 01/01/2023

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	couverture ? c/n	montant couvert	catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	capital restant dû au 01/01/2023	durée résiduelle (en années)	taux d'intérêt			annuité de l'exercice			solde de l'exercice
						type de taux	Index	niveau de taux d'intérêt au 01/01/2023	capital	charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 631 340,33						17 191,35	0,00	1 689,46
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		1 631 340,33						17 191,35	0,00	1 689,46
185 / 9435285	N	0,00		127 866,66	6,84	V	LIVRET A	-1,75	18 266,66	3 836,00	0,00	283,03
133 / 9826692	N	0,00		364 000,00	13,93	F		0,97	26 000,00	3 436,23	0,00	227,68
202 / 86473827773	N	0,00		275 000,00	10,52	F		0,99	25 000,00	2 722,50	0,00	1 188,75
210 / CM	N	0,00		864 473,67	18,24	F		0,85	47 368,44	7 196,62	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		1 631 340,33					116 635,10	17 191,35	0,00	1 689,46

BUDGET DE LA RESTAURATION

ETAT DE LA DETTE
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
BUDGET RESTAURATION

N° FICHE	ANNEE REALISATION	LIBELLE	DUREE EN ANNEES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PERIODE	DATE 1ERE ANNEE INTERET	DATE 1ERE ANNEE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2023	IGNE	INTERET	AMORT	ANNUITE
155	2009	emprunt 2009 8177/8178	15	F		0.00000	2.82	A	23/09/2010	23/09/2010	90 000.00	12 000.00	49.14	363.78	6 000.00	6 363.78
		8172, Crédit Agricole Indosuez									90 000.00	12 000.00	49.14	363.78	6 000.00	6 363.78
TOTAL GENERAL											90 000.00	12 000.00	49.14	363.78	6 000.00	6 363.78

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) indices en euros	(2) indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
structures / indices sous-jacents	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16448 et 166)
 emprunts et dettes à l'origine du contrat

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	organisme prêteur ou chef de file	date de signature	date d'émission ou date de mobilisation	date du premier remb.	nominal	type de taux d'intérêt	index	taux initial		devise	périodicité des remb.	profil d'amort.	possibilité de rembt anticipé o/n	catégorie d'emprunt
								niveau de taux	taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					90 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					90 000,00									
155 / x00311683-09	Credit Agricole Indosuez	21/12/2009	21/12/2009	23/09/2010	90 000,00	F		0,64	2,82	EUR	A	C	N	A-1
TOTAL GENERAL					90 000,00									

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)
emprunts et dettes au 01/01/2023

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	couverture ? o/n	montant couvert	catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	capital restant dû au 01/01/2023	durée résiduelle (en années)	taux d'intérêt			annuité de l'exercice			solde de l'exercice		
						type de taux	index	niveau de taux d'intérêt au 01/01/2023	capital	charges d'intérêt	intérêts perçus (le cas échéant)			
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0.00		12 000.00										
1641 Emprunts en euros (Total)		0.00		12 000.00										49.14
155 / xw00311563-09	N	0.00		12 000.00	1.73	F		2.99						49.14
TOTAL GENERAL		0.00		12 000.00									363.78	49.14

DECISION EN MATIERE DE TAUX 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
	1	2	3	4	6	7
Taxe foncière (bâti).....	20 612 913	43,23	21 300 000	9 207 990	9.207.990	92,62
Taxe foncière (non bâti).....	101 686	51,66	107 600	55 586	55.586	118,44
CFE.....				0		>>>
Totaux :				9 263 576	9.263.576	>>>

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
	8	9	11
Taxe foncière (bâti).....	43,23		43,23
Taxe foncière (non bâti).....	51,66		51,66
CFE.....	>>>		>>>
Produit total soustrait		3.263.576	
Produit total de référence (total colonne 4)		= 1.000.000	
		9 263 576	(6 décimales)

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée.

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
CVAE			74 112			
>>>					>>>	74 112
Allocations compensatrices						
124 995						
versement		contribution		Effet du coefficient correcteur		
				versement		contribution
				1 078 375		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

9.263.576	+	74 112	+	124 995	+	0	+	1 078 375	+	0	=	10.541.058
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)												
Produit attendu des allocations compensatrices et DCRTP												
Produit attendu des taxes indépendantes des taux votés en 2022												
Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale												



SOUS-PRÉFECTURE DE LUNEVILLE
15 AVR. 2022

19 AVR. 2022
Le préfet,
Le sous-préfète de Lunéville
Malory CHÉRY

Le DIRECTEUR DEF. DES FINANCES PUBLIQUES
BERTRAND GAUTIER
Le 16 MARS 2022
COURRIER ARRIVÉE

FEUILLET A RETOURNER AU BUREAU DE LA TRÉSORERIE DES RESSOURCES FISCALES EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste	7 340
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	51 071
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	1 744
d. Locaux industriels	60 384

Taxe foncière (non bâti) :

	4 456
--	-------

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

	0
--	---

Dotation pour perte de THLY :

	0
--	---

Dotation IH (Mayotte) :

	1,116350
--	----------

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	850 324
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	15 558
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	

a. CVAE : part nette versée par les entreprises

	>>>
--	-----

b. CVAE : part dégrèvée

--	--

c. CVAE : exonérations non compensées

--	--

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants

	367 073
--	---------

b. Bases résidences secondaires soumises à majoration

--	--

c. Bases des locaux vacants soumis à THLV

	20,19
--	-------

d. Taux figé de taxe d'habitation

	0,00
--	------

e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH

	>>>
--	-----

Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 - col.15)

	Taux 2021 des EPCI ¹⁵	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 - col.15)	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
Taxe foncière (bâti).....	1,68000	92,62	>>>	22,82
Taxe foncière (non bâti).	6,91000	118,44	>>>	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

	>>>	>>>	>>>	
--	-----	-----	-----	--

RÉFORME FISCALE - DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017..	19 598 702	x	20,19	=	3 956 978
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	15 483				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					572 878
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					43 612
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					4 573 468 A

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	3 537 220
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	3 164
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	3 540 384 B

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	5 341 902	+	3 537 220	=	8 879 122 C
--	-----------	---	-----------	---	--------------------

IV - SUR-OU-SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	4 573 468 A	-	3 540 384 B	=	1 033 084 D
Coefficient correcteur = 1 +	1 033 084 D	=	1,116350 E		
TFPB « après réforme »	8 879 122 C				

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.
Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

METHODES UTILISEES

(Amortissements)



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2020-017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 janvier 2020, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIT EXCUSEE : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (M. TALLOT).

ETAIENT ABSENTS : MM. de GOUVION SAINT CYR, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 20 janvier 2020.

OBJET : FINANCES – SEUILS ET DUREES D'AMORTISSEMENT RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Afin de se conformer au plus près de la réalité, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour les seuils et cadences d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble des budgets de la Ville, comme suit :

NATURE	DESIGNATION	MONTANT EN EUROS	DUREE AMORTISSEMENT
	INVESTISSEMENT : PU > 500€	< OU = 1 500	1 AN
203	FRAIS ETUDES RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT		5 ANS
205	LOGICIELS LICENCES CONCES-SIONS BREVETS		5 ANS
2121	PLANTATIONS		10 ANS


2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT DE TERRAIN		10 ANS
2132	IMMEUBLE DE RAPPORT	<20 000 Entre 20 001 et 100 000 >100 000	10 ANS 20 ANS 30 ANS
2152	INSTALLATION DE VOIRIE (MOBILIER URBAIN)		5 ANS
2153	RESEAUX DIVERS		60 ANS
2156 2157 2158	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRES INST.MATERIELS ET OUTILLAGES	<10 000 Entre 10 001 et 30 000 Entre 30 001 et 50 000 >50 000	5 ANS 10 ANS 15 ANS 20 ANS
2181	INSTALLATION AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	<50 000 >50 000	15 ANS 20 ANS
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	<20 000 >20 000	5 ANS 10 ANS
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	< 10 000 >10 000	5 ANS 10 ANS
2184	MOBILIER	<10 000 >10 000	10 ANS 15 ANS
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<50 000 >50 000	5 ANS 10 ANS

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- fixe les seuils et durées d'amortissement tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le seize janvier deux mille vingt.

POUR EXPÉDITION CONFORME,
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN



ETAT DES GARANTIES D'EMPRUNT

**RATIO
D'ENDETTLEMENT
RELATIF AUX
GARANTIES
D'EMPRUNTS**

RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

calcul du ratio de l'article I. 2252-2 du cgct	valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice	0.00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	0.00
Annuité nette de la dette de l'exercice	2 110 172.11
Provisions pour garanties d'emprunts	0.00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	2 110 172.11
Recettes réelles de fonctionnement	23 612 369.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %	11.19%

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES au 31 Décembre 2022
BUDGET PRINCIPAL

PROVISION				REPRISE		Solde
Date	N° délib.	Créancier	Provision	Date	Reprise	
21-mai-15	21-mai-15	LOYERS BOCHU MARIE NOELLE 2012-2013	7 064.87 €	21-mai-15		7 064.87 €
		REPRISE PROV		29-mars-17	968.24 €	6 096.63 €
		REPRISE PROV		23-avr.-17	3 097.09 €	2 999.54 €
		REPRISE PROV		1-mai-19	680.00 €	2 319.54 €
	2020-175	REPRISE PROV		27-mai-20	605.00 €	1 714.54 €
	2021-120	REPRISE PROV		1-mai-21	490.00 €	1 224.54 €
2021	2022-	REPRISE PROV		2-mai-22	650.00 €	574.54 €
<hr/>						
21-mai-15	21-mai-15	LOYERS STEPHANIE JACQUEMIN 2012-2013-2014	2 508.56 €	21-mai-15		2 508.56 €
				1-mai-17	2 171.44 €	337.12 €
<hr/>						
21-mai-15	21-mai-15	LOYERS GOBERT CYRIL	1 376.19 €			1 376.19 €
2016/2017		LOYERS GOBERT CYRIL	725.69 €			2 101.88 €
10-juil.-05		REPRISE PROV		01/05/2019	2 101.88 €	0.00 €
2019		LOYER GOBERT	6 999.18 €	01/12/2018		6 999.18 €
27-mai-20	2020-175	REPRISE PROV		27/05/2020	965.16 €	6 034.02 €
13-avr.-22		EFFACEMENT DETTE		02/05/2022	6 034.02 €	0.00 €
<hr/>						
04/04/2016		LOYERS YUKSEL HASAN 2014 - T 1826 ET 1827	1 120.87 €			1 120.87 €
<hr/>						
29/03/2018		LOYERS HEIM ET GUICHOUX	2 105.80 €			2 105.80 €
2018		LOYERS HEIM ET GUICHOUX	4 766.31 €			6 872.11 €
	2020-175	REPRISE PROV		27/05/2020	715.97	6 156.14 €
2021		REPRISE PROV-ANV		02/05/2022	899.12	5 257.02 €
<hr/>						
29/03/2018		LOYERS EVA KREMER	4 141.66 €			4 141.66 €
		REPRISE PROV		mai-19	1 025.69 €	3 115.97 €
<hr/>						
2019		LOYERS SARAH BIRELLO	6 226.92 €			6 226.92 €
2020	2021-120	LOYERS SARAH BIRELLO	5 881.14 €			12 108.06 €
2021		LOYERS SARAH BIRELLO	3 417.15 €			15 525.21 €
<hr/>						
2018/2019		LOYERS HAUVILLER	2 252.28 €			2 252.28 €
2021	2021-120	REPRISE PROV		mai-21	698.13 €	1 554.15 €
2021		REPRISE PROV		mai-22	658.88 €	895.27 €
<hr/>						
2018		LOYERS OUDENOT/MOMBOURG	3 706.48 €			
2019		LOYERS OUDENOT/MOMBOURG	2 372.84 €			6 079.32 €

PROVISION				REPRISE		Solde
Date	N° délib.	Créancier	Provision	Date	Reprise	
2021		REPRISE PROV		02/05/2022	700.95 €	5 378.37 €
2019		BALTACI AUTOMOBILE 2017 et 2018	9 493.30 €			9 493.30 €
2020		PERISCOLAIRE	1 000 €			1 049.60 €
2018	2021-121	DOAUY VINCENT-T1292- ADM NON VALEUR	49.60 €	01/05/2021	49.60 €	1 000.00 €
2021		PERISCOLAIRE ADM.NON VALEUR 2019	1 250.00 €	01/05/2022	399.34 €	2 250.00 € 1 850.66 €
2020 2021		LOYER COLIN REPRISE PROV	1 943.57 €	02/05/2022	1 943.57 €	1 943.57 € 0.00 €
2022	2022-187	TITRE 842-JUGEMENT 10/11/2020 GUERDENER FRANCK	1 700 €			1 700 €
2022	2022-187	TITRE 1101-JUGEMENT 06/02/2021 EMMANUEL MAFIOLY	5 011.20 €			5 011.20 €
2022	2022-187	TITRE 1253-JUGEMENT DU 06/09/2021 NADJIM BAYOU	22 784.38 €			22 784.38 €
2022	2022-187	LOYERS ZOHAR/FISCHER	4 196.00 €			4 196.00 €
2022	2022-187	LOYERS LOUVION	2 371.90 €			2 371.90 €
2022	2022-187	LOYERS BAILLY	1 279.61 €			1 279.61 €
2022	2022-187	TITRE 415 DE 2020 ET 1354 DE 2021 ARM FRUITS ET LEGUMES	524.50 €			524.50 €
		TOTAL	106 270.00 €		24 854.08 €	81 415.92 €
		TOTAL PROVISIONNE				81 415.92 €

ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES au 31 Décembre 2022

BUDGET LOCATIONS

PROVISION				REPRISE			Solde
Date	N° délib.	Créancier	Provision	Date	N° délib.	Reprise	
2017		FORMABILIS T 56 ET 141 de 2016 T59 de 2017	3 439.18 € 1 352.51 €				3 439.18 € 4 791.69 €
	2021-119	CREANCES ETEINTE			2021	4 791.69 €	0
2017	2020-175	LOYER COMMERCIAL LACHAMBRE T106 ADM NON VALEUR	1 050.00 €	01/05/2021	2021-121	1 050.00 €	1 050.00 € 0.00 €
2019	2020-175	LOYER 3 ET 4 TRIM- CHAFFIN T 96-97	1 666.70 €	01/05/2021		1 666.70 €	1 666.70 € 0.00 €
2017	2021-121	LOCATION TABLES ET BANCS-T-163 Dde 2017 ADM NON VALEUR	69.83 €	01/05/2021	2021-121	69.83 €	0.00 €
2022	2022-187	LOCATION MATERIEL TITRE 184 DE 2018	511.50 €				511.50 €
2022	2022-187	TITRE 18 DE 2021 LOCATION SALON HALLES PIERRE GULDUREN	590.00 €				590.00 €
		TOTAL	8 679.72 €			7578.22	1 101.50 €
		TOTAL PROVISIONNE					1 101.50 €

ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES au 31 Décembre 2022

BUDGET RESTAURATION

PROVISION						Solde
Date	N° délib.	Créancier	Provision	N° délib.	Reprise	
2019		REPAS	3 940.80 €	2022-187	1 590.30	2 350.50 €
2020	2020-175	PORTAIL FAMILLE 2020	1 700.00 €			1 700.00 €
2022		ANV		2022-188	658.10 €	1 041.90 €
2022	2022-187	PORTAIL FAMILLE 2022	600.00 €			1 641.90 €
2022		ANV		2022-188	283.10 €	1 358.80 €
2022	2022-187	PORTAIL FAMILLE 2022	3 000.00 €			4 358.80 €
2022		REPRISE PROV/RECOUVREM				4 358.80 €
TOTAL PROVISIONNE			9 240.80 €		2 531.50 €	6 709.30 €

ETAT DES AP-CP

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT		B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 1801

LIBELLE : REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE - BENEDICTINS

Autorisation de Programme 2018-2018 crée par Délibération 308 du 14 décembre 2017

Crédit de Paiement 2018 : 1 215 000 €

Autorisation de Programme 2018-2019 : 2 225 000 € portée 3 151 000 € par délibération 340 du 13 décembre 2018

Crédit de Paiement 2019 : 1 936 000 €

Autorisation de Programme 2018-2019 prorogée au 31 décembre 2021 par délibération 2019-408 du 12 décembre 2019

Autorisation de Programme 2018-2021 : 3 151 000 € portée 4 168 000 € par délibération 2019-408 du 12 décembre 2019

Crédit de Paiement 2020 : 1 917 000 €

Report des crédits de paiement non utilisés sur l'année 2020 par délibération 2020-303 du 10 décembre 2020

Report de l'APICP sur l'année 2022 par délibération 2021-304 du 16 décembre 2021

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP		Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2022)	Montant des CP			Restes à financer Autofinancement et Emprunt
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)		Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2022		
Dépenses	3 645 960 €	3 645 960 €	3 588 431 €	98 418 €	40 890 €	0 €	0 €
Recettes		1 363 994 €	1 363 994 €	199 368 €	199 368 €	0 €	0 €

ETAT DES CHARGES A REPARTIR

ETAT DES CHARGES A REPARTIR - ANNEE 2023

1er année d'amort.	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Montant de la dépense au cpte 204	Montant de l'amort. de l'exercice (c/6812)
Fonds de concours				
		15 ans	118 483.30	7 898.00
2011	Assainissement rue république-ccl a partir de 2011	15 ans	33 385.93	2 225.00
2015	Bacs enterrés déchets 2011	15 ans	18 870.85	1 258.00
2015	Assainissement 2009	15 ans	24 516.16	1 634.00
2015	Librairie Bastien	15 ans	21 966.95	1 464.00
2015	travaux forêt de Vitrimont	15 ans	22 120.75	1 474.00
2015	Aerodrome de Chanteheux	40 ans	1 375 000.00	34 375.00
2021	Subvention équipement versée au budget locations	40 ans	50 000.00	1 250.00
2021	Cinelun	40 ans	202 000.00	5 050.00
2022	Subvention équipement versée au budget locations	30 ans	211 347.54	7 044.00
2022	Square Simone Veil	40 ans	3 082 996.00	77 074.00
2022	Cinéma	15 ans	22 279.00	1 551.00
2022	Coq bleu			
Total fonds de concours			5 182 966.48	142 297.00

ETAT DU PERSONNEL



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2021-320

SÉANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2021 s'est réuni à LUNÉVILLE, à la salle Le Réservoir, en rez-de-chaussée, sous la présidence de Catherine PAILLARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric BREGÉARD, Edith BAGARD, Gérald BARDOT, Catherine LAURAIN, François FRASNIER, Virginie GENOT, Jonathan HAUVILLER, Colette MANSUY, Adjoint. Marie VIROUX, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Michel BOESCH, Claude BAILLY, Catherine DUCHENE, Valérie DIDIER, Ludovic CHAUMET, Alexandra HUGO-CAMBOU, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Nolan BARTHEL, Anne-Marie DI MARINO, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Thibault VALOIS, Laetitia SAUSSAY, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT EXCUSES : Jacques LAMBLIN, Benoît TALLOT, Pierre-Jean COURBEY, Stéphane DECUGIS (pouvoir Catherine PAILLARD), Caroline THOMAS (pouvoir Frédéric BREGÉARD), Laurie JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Colette MANSUY), Pascal L'HUILLIER, Etienne MAIRE (pouvoir Anne-Marie DI MARINO).

ÉTAIT ABSENTE : Christelle VIVOT.

Marie VIROUX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 décembre 2021.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Catherine PAILLARD

Compte tenu des différentes mesures intervenues en matière de gestion du personnel sur l'année 2021 :
Promotion interne et avancements de grade
Mobilité du personnel : Recrutements, retraites, mutations, disponibilité, détachement, congé parental, réussite aux concours et examens professionnels.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs relatif aux emplois permanents pourvus à la Ville de LUNÉVILLE.

GRADES	2020	2021	Pourvus au 31/12/21
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX</u>			
ATTACHÉ HORS CLASSE	0	1	1
ATTACHÉ PRINCIPAL	2	2	2
ATTACHÉ	4	3	3
et à temps non complet	1	1	1
<u>CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX</u>			
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	3	3	3
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	5	4	4
RÉDACTEUR	6	6	6
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u>			
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	8	11	11
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	12	8	8
ADJOINT ADMINISTRATIF	5	5	4
et à temps non complet	0	1	1
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
<u>CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX</u>			
INGÉNIEUR PRINCIPAL	0	1	1
INGÉNIEUR	2	2	2
<u>CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX</u>			
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	5	4	4
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	3	3
TECHNICIEN	5	5	5
<u>CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX</u>			
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	16	17	17
AGENT DE MAITRISE	16	16	16
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u>			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	27	28	28
et à temps non complet	1	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	40	38	38
et à temps non complet	3	2	2
ADJOINT TECHNIQUE	42	37	35
et à temps non complet	5	6	6
<u>FILIERE CULTURELLE</u>			
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</u>			
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	1
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</u>			
ADJOINT DU PATRIMOINE à temps non complet	1	2	2
<u>FILIERE SPORTIVE</u>			
<u>CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX DES APS</u>			
CONSEILLERS TERRITORIAUX DES APS	0	1	1
<u>CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS</u>			
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	0	0
EDUCATEUR DES APS	1	1	1
<u>CADRE D'EMPLOIS DES OPERATEURS TERRITORIAUX DES APS</u>			
OPERATEUR DES APS	1	1	1

FILIERE SOCIALE			
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES			
AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ PRINCIPAL 1ERE CLASSE	8	8	8
AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	3	3
et à temps non complet	2	1	1
FILIERE ANIMATION			
CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX			
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	1	1
ANIMATEUR	2	2	2
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	1	1
ADJOINT D'ANIMATION	3	4	4
FILIERE POLICE			
CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE			
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1	1	1
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE			
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	3	3
GARDIEN - BRIGADIER	2	1	1
TOTAL DES TEMPS COMPLET	225	222	219
TOTAL DES TEMPS NON COMPLET	12	12	12
TOTAL GÉNÉRAL	237	234	231

EMPLOIS FONCTIONNELS (Non inclus)			
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	1	1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	1	1	1
DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	1	1	1

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le seize décembre deux mille vingt-et-un



Liste des organismes pour lesquels la commune détient des parts de capital

- SPL Cinélun : 43 500€
- SPL Gestion Locale : 5 200€



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-131

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

OBJET : CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) – APPROBATION DES STATUTS

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.2121-29,

Vu la délibération de principe du 11 avril 2019 préalable à la constitution d'une SPL,

Dans la perspective des travaux de reconstruction du cinéma de LUNEVILLE il convient de statuer sur l'exploitation du futur cinéma de LUNEVILLE,

Monsieur le Maire sera amené à exposer les raisons qui conduisent, la commune, tel que mentionné aux articles L. 5711-1 ou L. 5721-8 du CGCT, à constituer une société publique locale, à savoir :

A l'heure actuelle, c'est l'EPARECA qui est propriétaire des murs, la Ville de LUNEVILLE en récupérera l'entière propriété à la fin des travaux.

Afin de gérer et d'animer cet équipement complexe, tout en répondant aux enjeux de proximité et de rayonnement de la ville, il est proposé de créer une société publique locale (SPL), ayant pour actionnaires la Ville de LUNEVILLE et d'autres communes du territoire.

La SPL permet en effet de bénéficier d'une structure unique de gestion et d'animation, relevant d'un régime juridique sécurisé et garantissant à la fois le contrôle des collectivités actionnaires, la souplesse de gestion et une contractualisation simple avec lesdites collectivités.

La loi du 28 mai 2010, codifiée sous l'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales, répond à ce besoin en autorisant la création de sociétés publiques locales (SPL) dont le capital est détenu à 100% par des collectivités. Ces sociétés, soumises au régime des sociétés d'économie mixte locale, sont compétentes pour exploiter des services publics industriels et commerciaux ou toutes autres activités d'intérêt général. Elles exercent leur activité exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

Aussi, le Conseil Municipal sera-t-il amené à décider de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dénommée :

- Société Publique Locale Cinélun'
 - o dont l'objet social est le suivant : la gestion et l'exploitation d'équipement à vocation culturelle, artistique et touristique, sous forme de délégation de service public.
 - o dont le siège est sis : Hôtel de Ville 2, place Saint-Rémy 54300 LUNEVILLE
 - o dont la durée est de **99 ans**

Puis, le Conseil Municipal sera amené à :

a) Procéder à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital de 50 000 euros (le capital sera libéré en une fois), dans lequel la participation de la Ville de LUNEVILLE est fixée à 43 500 euros et libéré en totalité ; lesquels sont prévus au B.P. 2019, nature 261, fonction 314, enveloppe 25365.

b) Autoriser le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société ;

c) Désigner le Maire comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

d) Et désigner 7 conseillers municipaux comme mandataires pour représenter la Ville de LUNEVILLE au conseil d'administration de la société. Sachant que 2 représentants des communes membres siègeront au CA, portant le nombre de sièges du CA à 9.

e) Autoriser les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

f) Autoriser Monsieur le Maire (qui est une des personnes désignées en d) à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration le désignerait à cette fonction.

Le cas échéant :

g) Autoriser Monsieur le Maire à occuper la fonction de Directeur général de la société.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dénommée :

Société Publique Locale Cinélun'

dont l'objet social est le suivant : la gestion et l'exploitation d'équipement à vocation culturelle, artistique et touristique, sous forme de délégation de service public.

dont le siège est sis : Hôtel de Ville 2, place Saint-Rémy 54300 LUNEVILLE

dont la durée est de 99 ans

Puis, le Conseil Municipal,

a) Procède à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital de 50 000 euros (le capital sera libéré en une fois), dans lequel la participation de la Ville de LUNEVILLE est fixée à 43 500 euros et libéré en totalité ; lesquels sont prévus au B.P. 2019, nature 261, fonction 314, enveloppe 25365.

b) Autorise le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société ;

c) Désigne le Maire comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

d) Et désigne 7 conseillers municipaux comme mandataires pour représenter la Ville de LUNEVILLE au conseil d'administration de la société. Sachant que 2 représentants des communes membres siègeront au CA, portant le nombre de sièges du CA à 9.

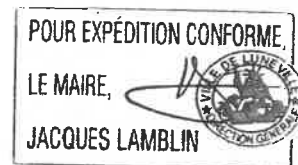
e) Autorise les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

f) Autorise Monsieur le Maire (qui est une des personnes désignées en d) à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration le désignerait à cette fonction.

Le cas échéant :

g) Autorise Monsieur le Maire à occuper la fonction de Directeur général de la société.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2018-305

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 novembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LASSUS (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. BOESCH (pouvoir M. BREGEARD), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 novembre 2018.

**OBJET : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « GESTION LOCALE »,
APPROBATION DES STATUTS, ENTRÉE AU CAPITAL, DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS**

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, les articles L.1521-1 et suivants ;
Vu les dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;
VU l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
VU la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, numéro 18/61 relative à l'évolution du fonctionnement du centre de gestion et la création d'une société publique locale,
VU les statuts de la Société publique locale Gestion Locale tels qu'annexés à la présente délibération,

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Les SPL sont des sociétés anonymes régies par le livre II du Code du Commerce.
Elles sont soumises au titre II du Livre V de la première partie du CGCT qui porte sur les Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML).
Il est précisé que le champ d'intervention des SPL s'étend aux opérations d'aménagement, de construction à l'exploitation des services à caractère industriel et commercial ou de toutes autres activités d'intérêt général.

Les SPL ne peuvent exercer leurs activités que pour le compte exclusif et sur le territoire de leurs actionnaires, et donc dans le cadre des compétences de ceux-ci, particularité qui lui permet notamment, dans le cadre de prestations dites intégrées, au sens de la jurisprudence (quasi-régie ou « in house ») de se soustraire aux obligations de publicité et de mise en concurrence, et ce, du fait du contrôle exercé par le pouvoir adjudicateur sur son cocontractant, analogue à celui exercé sur ses propres services et dès lors que le cocontractant réalise l'essentiel de son activité pour les collectivités, groupements qui le détiennent.

Motivation et opportunité de la décision

Les éléments qui précèdent et caractérisent à la fois une certaine sécurité juridique et une souplesse manifeste d'intervention, justifient que la collectivité participe au capital d'une telle entité qui pourrait se voir confier sans mise en concurrence dans le cadre de la jurisprudence de « quasi-régie » des missions en lien avec le management et des fonctions liées à l'organisation de la collectivité, permettant de bénéficier de prestations à des tarifs attractifs dans des domaines tels que l'archivage, la prévention des risques professionnels, l'hygiène et la sécurité, la médecine préventive, le RGPD, l'assurance des risques statutaires ou l'accompagnement dans le recrutement.


Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- approuve le projet de statuts de Société Publique Locale annexé à la présente délibération, la SPL étant dotée d'un capital social de 309 200 € réparti en 3092 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune, étant entendu que la répartition du capital pourra varier en fonction de l'adhésion des différentes collectivités sollicitées,
- précise qu'il approuve par anticipation la composition définitive du capital précisée à l'article 6 des statuts, en fonction des souscriptions d'actions constatées à la date du 15 novembre 2018 et que, dans l'hypothèse où ce montant de capital varierait, il ne sera pas nécessaire de délibérer de nouveau à ce sujet avant l'assemblée constitutive de la Société Publique Locale, sous réserve que la nouvelle composition de capital respecte les dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville de LUNÉVILLE à la SPL Gestion Locale,
- approuve la souscription au capital de la SPL à hauteur de 5200 € correspondant à 52 actions d'une valeur de 100 € chacune, étant précisé que la totalité de cet apport, soit la somme de 5200 € sera immédiatement mandatée sur le compte de séquestre ouvert à cet effet, afin de libérer le capital social de la Société,
- désigne M. Jacques LAMBLIN, titulaire, et M. Jonathan HAUVILLER, suppléant, aux fins de représenter la collectivité dans les différentes instances de la SPL Gestion Locale avec faculté d'accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SPL, par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'Assemblée Spéciale,
- autorise les représentants ci-dessus désignés à approuver la version définitive des statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire de constitution de la société,
- approuve que la Ville de LUNÉVILLE soit représentée au sein du Conseil d'administration de la société, par la collectivité (et plus particulièrement par l'un de ses élus) qui sera désignée à cet effet, par les collectivités actionnaires, membres du collège dont dépend la présente collectivité.
Ce représentant exercera durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités qu'il représentera,
- approuve pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la SPL fixées dans les statuts, notamment le préambule, l'article 3 relatif à l'objet social et l'article 28 relatif au contrôle des actionnaires sur la société,
- autorise Monsieur le Maire à recourir dans l'intérêt de la collectivité aux services de la société, à prendre toute décision et à approuver tout document et contrat relatif aux relations entre la Ville de LUNÉVILLE et la SPL,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- s'engage à inscrire les crédits au Budget Primitif 2019, nature 261, fonction 020, enveloppe 26447.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit novembre deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME.
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN



Délégation de Services Publics

- SAUR

Production et distribution d'eau potable



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-161

SÉANCE DU VENDREDI 03 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2020, s'est réuni Salle Le Réservoir à LUNÉVILLE, sous la présidence de Catherine PAILLARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric BREGEARD, Edith BAGARD, Gérald BARDOT, Catherine LAURAIN, François FRASNIER, Virginie GENOT, Jonathan HAUVILLER, Colette MANSUY, Jacques LAMBLIN, Adjoints. Marie VIROUX, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Benoît TALLOT, Pierre-Jean COURBEY, Claude BAILLY, Catherine DUCHENE, Stéphane DECUGIS, Valérie DIDIER, Caroline THOMAS, Ludovic CHAUMET, Alexandra HUGO-CAMBOU, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Nolan BARTHEL, Pascal L'HUILLIER, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Etienne MAIRE, Thibault VALOIS, Laetitia SAUSSAY, Christelle VIVOT, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT EXCUSES : Michel BOESCH (pouvoir Christian FLAVENOT), Laurie JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Catherine PAILLARD), Anne-Marie DI MARINO (pouvoir Thibault VALOIS).

Nolan BARTHEL est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 06 juillet 2020.

OBJET : MARCHES PUBLICS – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

1/. Rappel du contexte de la procédure :

Par délibération en date du 8 août 2019, le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'exploitation du service public de production et distribution d'eau potable dans le cadre d'une concession de service public. Cette procédure faisait suite à une première procédure de passation débutée début 2019 mais abandonnée le 8 août 2019 par le Conseil Municipal pour motif d'intérêt général (défaut de concurrence).

Un avis de concession a été publié le 9 Août 2019 sur le site du BOAMP et sur le profil acheteur de la commune (www.marches-securises.fr).

Trois candidats ont remis leur candidature dans les délais fixés dans l'avis de concession (remise avant le 18 septembre 2019 à 18 heures) :

- La société VEOLIA EAU
- La société SUEZ EAU FRANCE
- La société SAUR

Le 19 septembre 2019, la commission concession s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis contenant les candidatures. Cette commission s'est à nouveau réunie le 26 septembre 2019 et a retenu les 3 candidatures.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis à l'ensemble des candidats le 27 septembre 2019. La date limite de remise des offres a été fixée dans le règlement de consultation le 13 décembre 2019 à 12 heures.

2 candidats ont déposé une offre dans les délais impartis : VEOLIA EAU et SAUR.

La commission concession s'est réunie le 13 décembre 2019 pour procéder à l'ouverture des plis contenant les offres. Après analyse des offres, la commission s'est prononcée favorablement à la tenue de négociations avec les deux candidats lors de sa réunion du 16 janvier 2020.

Deux réunions de négociations ont eu lieu avec les candidats le 4 février et le 3 mars 2020. La date limite de remise d'une offre finale a été fixée au 24 mars 2020.

Il est précisé que le contrat a pour objet la gestion du service public de production et de distribution de l'eau potable, et présente les caractéristiques suivantes :

Durée : 10 années

Début de l'exécution du contrat : 01/08/2020

Fin du contrat : 31/07/2030

Principales obligations du concessionnaire :

- Le droit exclusif pour le Concessionnaire d'assurer le service public de production et distribution d'eau potable aux abonnés à l'intérieur du périmètre
- L'obligation pour le Concessionnaire d'assurer les relations du service avec les abonnés (accueil des usagers, mise en œuvre de la politique sociale décidée par la Collectivité...)
- L'obligation pour le Concessionnaire, pendant la durée du contrat, d'exploiter les ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance, et les renouvellements
- Les travaux d'entretien des canalisations et ouvrages
- Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques et des équipements électromécaniques des installations
- La tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des immobilisations
- L'obligation pour le Concessionnaire de fournir à la Collectivité les renseignements et conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale et pour l'élaboration de ses projets de renforcement et d'extension
- L'obligation de percevoir pour le compte des différents organismes concernés auprès des abonnés du service délégué, en contrepartie du service fourni

Le Maire propose de retenir la Société SAUR qui a présenté la meilleure offre au regard des aspects financiers, de la qualité de service proposée aux usagers, de l'organisation proposée pour l'exploitation et la continuité du service et l'adéquation des moyens proposés aux objectifs de qualité de service (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport de l'exécutif du 16 juin 2020 annexé à la présente). Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service public.

2/. Conclusion

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition au vu :

- d'une part, des procès-verbaux de la commission concession présentant la liste des entreprises candidates admises à présenter une offre et l'analyse des offres initiales reçues.
- d'autre part, du rapport du Maire présentant les motifs de son choix et l'économie générale du projet de contrat de concession du service public de l'eau potable

Aussi,

Vu le Code de la commande publique, en particulier ses articles L.3111-1 et suivants et R.3111-1 et suivants
Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1410-1 à L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants

Vu la délibération par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le principe de délégation de service public en date du 8 août 2019,

Vu l'avis du comité technique en date du 23 novembre 2018,
Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux émis le 3 décembre 2018,
Vu le procès-verbal en date du 26 septembre 2019 de la commission concession arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre,
Vu le procès-verbal en date du 16 janvier 2020 de la commission concession portant rapport d'analyse des offres et avis préalable à la négociation,
Vu le rapport en date du 16 juin 2020 de Madame le Maire au Conseil Municipal présentant les motifs de son choix et l'économie générale du projet de contrat de concession du service public de production et distribution d'eau potable,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution du contrat de concession du service public d'eau potable,

Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Pascal L'HUILLIER, Anne-Marie DI MARINO, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Etienne MAIRE, Thibault VALOIS, Laetitia SAUSSAY),

- approuve le choix de l'entreprise SAUR en tant que concessionnaire du service public de production et de distribution de l'eau potable ainsi que les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,
- autorise le Maire à signer le contrat de concession de service public ainsi que tout document y afférent,
- charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à LUNÉVILLE, le trois juillet deux mille vingt.

Catherine PAILLARD,
Maire





Ville de
LUNÉVILLE



France
services

Cabinet du Maire

03 83 76 23 17

cabinet-maire@mairie-luneville.fr

Direction Générale

03 83 76 23 43

secretariat-general@mairie-luneville.fr